

MESURES COVID - 19

POLITIQUE

Code : 524_POL

Domaine fonctionnel : Services médicaux

Lot de travail : Jeux en santé

Date de révision : 8 juillet 2022

Contexte

Le Comité organisateur de la 55^e Finale des Jeux du Québec – Laval 2022 et le Service de la santé souhaitent mitiger les impacts liés aux effets de la COVID – 19 et assurer un environnement sécuritaire dans le traitement des cas d'infections. En collaboration avec les intervenants locaux et nationaux, le COFJQ Laval 2022 tient à mettre en place des mesures sanitaires répondant aux exigences de la Santé publique. La 55^e Finale des Jeux du Québec se déroulera du 22 au 30 juillet inclusivement. L'arrivée des chefs des délégations se fera le 20 juillet. La centrale administrative fera opérationnelle dès le 18 juillet 2022.

Objectif

- Mettre de l'avant un processus préventif préalable à l'ouverture de la Finale
- Offrir les mesures préventives adéquates sur l'ensemble des sites
- Fournir les équipements sanitaires appropriés en fonction des circonstances
- Mettre en place des zones d'isolement et de traitement des cas symptomatiques liés à la COVID 19.
- Offrir les services médicaux nécessaires aux participants souffrant des symptômes liés à la COVID 19.
- Prendre les mesures appropriées advenant le développement de complications liées à une infection COVID chez les participants.
- Gérer les risques pour la tenue de l'événement afin qu'il soit sécuritaire pour les participants à la Finale.

Rôles et responsabilités

1. Cette politique s'applique à toute la famille des Jeux du Québec.
2. Le COFJQ Laval 2022 doit rendre disponible le matériel et équipement préventif requis sur l'ensemble des sites.
3. Le COFJQ Laval 2022 doit mettre en place une zone COVID dans la centrale administrative (collège Montmorency) afin d'accueillir les participants infectés à la COVID 19.
 - a. Athlètes
 - b. Entraîneurs
 - c. Accompagnateurs
 - d. Officiels majeurs
4. SPORTSQUÉBEC doit assurer le lien avec l'ensemble des délégations et communiquer les informations pertinentes préalables à la tenue de la Finale des Jeux du Québec.
5. SPORTSQUÉBEC doit informer la direction générale de la Santé publique et s'assurer d'obtenir son aval pour l'application de cette politique
6. SPORTSQUÉBEC doit s'assurer d'obtenir les autorisations nécessaires auprès des parents des athlètes de moins de 14 ans en lien avec l'utilisation des tests rapides de détection de la COVID 19
7. Le Centre de Médecine sportive de Laval accompagne et soutien le COFJQ Laval 2022 dans l'application de cette politique.
8. La direction de la santé publique du CISSS de Laval accompagne et soutien le COFJQ Laval 2022 dans l'application de cette politique
9. Le COFJQ Laval 2022 doit s'assurer que ses employés respecteront les mesures d'isolement en cas de test positif à la COVID
10. SPORTSQUÉBEC doit s'assurer que ses employés respecteront les mesures d'isolement en cas de test positif à la COVID
11. Le COFJQ Laval 2022 doit s'assurer que les bénévoles ayant des symptômes sans test positif portent le masque.
12. Le COFJQ Laval 2022 doit s'assurer que les bénévoles ayant un test positif à la COVID demeurent à la maison.

Principes généraux

Dans le cadre de la 55^e Finale des Jeux du Québec, le Comité organisateur et SPORTSQUÉBEC recommandent à la famille des Jeux de poursuivre l'application de certaines mesures et règles sanitaires liées à la COVID -19 pour la durée de l'événement. Ceci dans un souci commun de permettre la participation de l'ensemble des athlètes, entraîneurs, officiels, accompagnateurs, spectateurs, employés, partenaires et bénévoles pour la durée des compétitions.

Ainsi, il est-recommandé :

- De porter le masque ou du couvre-visage dans tous les sites intérieurs (ex : estrades, village des athlètes, cafétéria, cérémonies, hébergement, aires communes sur les sites de compétition, salle de mission, etc.) ainsi que dans les transports locaux et provinciaux. Durant les entraînements ou compétitions sportives, le port du masque ou couvre-visage n'est pas applicable.
- Se laver fréquemment les mains.
- D'observer une distanciation sociale.

Mesures à appliquer

Tout cas confirmé par un test positif doit être rapporté à la centrale de santé.

Avant l'arrivée 22 juillet pour le premier bloc et avant le 26 juillet pour le deuxième bloc

1. Chaque participant a la responsabilité de se munir d'une boîte de test rapide dans sa région avant le départ pour la Finale. (Les boîtes de tests rapides sont disponibles dans les pharmacies)
2. Chaque participant a la responsabilité de prévoir dans ses effets personnels, 1 masque de procédure minimum par jour avant le départ pour la Finale.
3. Chaque participant doit réaliser un test rapide 5 jours avant le départ et un second test la veille.
4. Tout participant ayant un résultat positif la veille du départ ne pourra prendre part à la Finale des Jeux du Québec.
5. Les parents/tuteurs des participants de moins de 14 ans devront avoir complété, avant les Jeux, l'autorisation parentale afin de permettre aux intervenants santé du COFJQ Laval 2022 d'effectuer un test de dépistage rapide.
6. Tout participant doit identifier un répondant qui s'engagera, auprès de SPORTSQUÉBEC et du COFJQ Laval 2022, à venir le chercher advenant un diagnostic positif à la COVID pendant la Finale.

Pendant la Finale

1. Tout participant **présentant des symptômes liés à la COVID 19 (par exemple : la toux, mal de gorge et fièvre)** doit effectuer un test rapide.
 - a. Advenant un test négatif, le participant doit porter un masque, de façon préventive, dans ses déplacements tant que les symptômes persistent.
 - b. Les participants présentant un test positif ne pourront en aucun temps utiliser le transport en autobus des Jeux
 - c. Advenant un test positif, le participant doit porter le masque et se présenter à la clinique infirmière située à la centrale administrative afin d'être admis à la zone d'isolement (collecte d'information et inscription)

Le participant sera en isolement à la centrale administrative dans les espaces prévus à cet effet. (Local A-3133 et A-3105). Les locaux d'isolement accueilleront athlètes, entraîneurs, missionnaires et officiels dans discrimination liée à l'âge et au genre tout en respectant la règle de deux (un athlète ne peut pas être seul en isolement avec un adulte. Il doit y avoir une 3^e personne)

Les participants doivent récupérer et apporter leurs effets personnels de leur hébergement respectif et les transférer dans les locaux d'isolement à la centrale administrative.

Ils auront à leur disposition des toilettes exclusives nettoyées quotidiennement. Le COFJQ Laval 2022 s'engage à fournir une surveillance active pendant le jour et avoir une surveillance régulière (tournée agent de sécurité) pendant la nuit.

Advenant des complications liées à l'infection, une consultation téléphonique avec du personnel professionnel de la Centrale Santé sera possible afin de déterminer les démarches subséquentes telles qu'une hospitalisation.

Au moment d'un diagnostic positif

Pour les jours 0, 1, et 2 (22, 23, 24 juillet)

(Lieu de résidence **à l'intérieur** d'un rayon de 250 km de Laval) Le participant est en isolement à la Centrale administrative jusqu'au moment de la récupération par son répondant à l'intérieur d'un délai de 24 heures.

(Lieu de résidence **à l'extérieur** d'un rayon de 250 km de Laval). Le participant demeure en isolement à la Centrale administrative jusqu'au moment de la récupération par son répondant à l'intérieur d'un délai de 48 heures ou jusqu'au changement de bloc. Retour avec le transport provincial, port du masque obligatoire pour l'ensemble des voyageurs et zone tampon de 2 m avec les cas infectés tout au long du retour. Les personnes infectées devront être à l'arrière de l'autobus.

Pour les jours 4 (bloc 2), 5, et 6 (26, 27, 28 juillet) :

(Lieu de résidence **à l'intérieur** d'un rayon de 250 km de Laval) Le participant est en isolement à la Centrale administrative jusqu'au moment de la récupération par son répondant à l'intérieur d'un délai de 24 heures.

(Lieu de résidence **à l'extérieur** d'un rayon de 250 km de Laval). Le participant demeure en isolement à la Centrale administrative jusqu'au moment de la récupération par son répondant à l'intérieur d'un délai de 48 heures ou jusqu'aux cérémonies de clôture. Retour avec le transport provincial, port du masque obligatoire pour l'ensemble des voyageurs et zone tampon de 2 m avec les cas infectés tout au long du retour. Les personnes infectées devront être à l'arrière de l'autobus.

Pour le jour 3 Bloc 1 (25 juillet)

(Lieu de résidence **à l'intérieur** d'un rayon de 250 km de Laval) Le participant est en isolement à la Centrale administrative jusqu'au moment de la récupération par son répondant à l'intérieur d'un délai de 24 heures. ou jusqu'au changement de bloc. Retour avec le transport provincial, port du masque obligatoire pour l'ensemble des voyageurs et zone tampon de 2 m avec les cas infectés tout au long du retour. Les personnes infectées devront être à l'arrière de l'autobus.

(Lieu de résidence **à l'extérieur** d'un rayon de 250 km de Laval). Le participant demeure en isolement j à la Centrale administrative jusqu'au moment de la récupération par son répondant à l'intérieur d'un délai **de 24 heures** ou jusqu'au changement de bloc. Retour dans le transport provincial, port du masque obligatoire pour l'ensemble des voyageurs et zone tampon de 2 m avec les cas infectés tout au long du retour. Les personnes infectées devront être à l'arrière de l'autobus.

Pour le jour 7 (29 juillet)

(Lieu de résidence **à l'intérieur** d'un rayon de 250 km de Laval) Le participant est en isolement à la Centrale administrative jusqu'au moment de la récupération par son répondant à l'intérieur d'un délai de 24 heures ou jusqu'aux cérémonies de clôture. Retour dans le transport provincial, port du masque obligatoire pour l'ensemble des voyageurs et zone tampon de 2 m avec les cas infectés tout au long du retour. Les personnes infectées devront être à l'arrière de l'autobus.

(Lieu de résidence **à l'extérieur** d'un rayon de 250 km de Laval). Le participant demeure en isolement à la Centrale administrative jusqu'au moment de la récupération par son répondant **à l'intérieur d'un délai de 24 heures** ou jusqu'aux cérémonies. Retour dans le transport provincial, port du masque obligatoire pour l'ensemble des voyageurs et zone tampon de 2 m avec les cas infectés tout au long du retour. Les personnes infectées devront être à l'arrière de l'autobus.

Pour le jour 4 **Bloc 1** (26 juillet)

Retour dans le transport provincial, port du masque obligatoire pour l'ensemble des voyageurs et zone tampon de 2 m avec les cas infectés tout au long du retour. Les personnes infectées devront être à l'arrière de l'autobus.

Pour le jour 8 (30 juillet)

Retour dans le transport provincial, port du masque obligatoire pour l'ensemble des voyageurs et zone tampon de 2 m avec les cas infectés tout au long du retour. Les personnes infectées devront être à l'arrière de l'autobus.